

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ILE D'YEU

Séance du : 17 septembre 2024
Numéro de la délibération : DEL/BC/17/09/164

<p>Date Convocation 11/09/2024</p> <p>Date Affichage 11/09/2024</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	06	- absents	05	<p>Le 17 septembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Marie-Thérèse LEROY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 6 : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Marie-Thérèse LEROY et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Emmanuel MAILLARD, Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	06								
- absents	05								

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CLEA) : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC PAYS-DE-LOIRE

Rapporteur : Judith LE RALLE

La commune de l'Île d'Yeu, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire (DRAC) et l'Éducation Nationale s'engagent à renouveler une convention de partenariat triennale (2024-2027) concernant le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA).

Ce CLEA se donne pour enjeux de conforter une politique d'éducation artistique et culturelle, de permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres et de contribuer au développement culturel et artistique du territoire dans l'ensemble des champs du patrimoine et de la création en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative.

Au travers de l'objectif concerté des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, du « 100% EAC », la commune de l'Île d'Yeu souhaite proposer une offre d'éducation artistique et culturelle, en particulier aux jeunes du territoire ; celle-ci repose sur les trois piliers de l'EAC que sont : fréquenter, pratiquer et s'approprier.

Dans ce cadre, la commune de l'Île d'Yeu souhaite accueillir durant l'année scolaire 2024-2025 une résidence dans le domaine du théâtre. Cette résidence s'adresse aux compagnies de théâtre professionnelles.

D'une durée de 3 mois, cette résidence affiche les objectifs suivants :

- Utiliser le support de l'expression théâtrale comme un moyen d'aborder la production et la création artistique ;
- Axer l'ensemble des interventions autour de la thématique « filles/garçons »
- Permettre une meilleure compréhension de l'univers du théâtre, aider à une meilleure compréhension de son histoire ;
- Favoriser les rencontres inter-générationnelles au travers d'événements fédérateurs
- Avoir recours aux pratiques suivantes : théâtre d'improvisation, mime, théâtre forum, jeux dramatiques, etc.

Cette résidence s'adresse prioritairement aux jeunes islais. Les interventions sont prévues sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire à destination de :

- Ecole publique du Ponant : CM1 (20 élèves)
- Ecole privée Notre Dame du Port : CM1 (10 élèves)
- Collège public des Sicardières : 5^{ème} (20 collégiens)
- Collège privé Notre-Dame du Port : 5^{ème} (8 collégiens)
- Accueil de loisirs Traînes-Bottes et/ou Espace Jeunes : 9-15 ans (16 adolescents)

Outre ce projet, d'autres actions de sensibilisation et de pratique artistiques sont prévues tout au long de l'année. Ces actions prendront la forme d'ateliers. Ces derniers seront organisés en marge des projets de résidence de création accueillis au sein du Service Culture de la Mairie de l'Île d'Yeu.

Le coût de ce projet est de 17 000€. La Mairie de l'Île d'Yeu sollicite pour cette résidence et les ateliers de pratique artistique une subvention de 17 000€ auprès de la Direction des Affaires Culturelles des Pays de Loire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépenses	Euros TTC	Financeurs	Euros
résidence théâtre	15 000 €	DRAC (100%)*	17 000 €
ateliers de pratiques artistiques	2 000 €		
TOTAL	17 000 €		17 000 €
Contributions volontaires en nature			
Mise à disposition gratuite du gîte communal	1 500 €	commune de l'Île d'Yeu	4 500 €
Mise à disposition gratuite d'agent	3 000 €		
* Ce dispositif particulier peut prétendre à 100% de subventions, sans autofinancement obligatoire de la commune			

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer pour l'année 2024 toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La maire,